

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17.01.2023	12h36	23.111	DESC
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste

Titre : Pour un soutien adéquat à la recherche artistique

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Étant donné que l'état d'avancement des travaux sur la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) ne permettra pas qu'elle soit acceptée cette année encore par notre Autorité, se posent les questions suivantes :

- Qu'en est-il de l'augmentation des montants alloués au service de la culture ? Ces nouveaux montants seront-ils bien engagés ?
- À quoi seront-ils affectés précisément ?
- Dans l'attente de l'acceptation de la nouvelle LEAC, ces montants ne pourraient-ils pas être utilisés pour l'octroi de nouvelles bourses de recherche artistique ?

Développement (commentaire aux questions) :

Durant les travaux budgétaires, travaux relatés par le rapport de la commission des finances, il a été évoqué que : « *Le budget 2023 montre une augmentation de la dotation en matière culturelle, ce point étant lié à l'adoption de la loi. En effet, il est prévu que des enveloppes supplémentaires soient octroyées avec la nouvelle loi. La répartition des montants dans l'établissement du BU23 concerne le soutien des actrices et acteurs culturel-le-s dans la durée, en veillant à une rémunération correspondant aux standards et le soutien renforcé à l'accès à la culture. L'augmentation des subventions au BU23 est liée à la volonté d'augmenter les moyens à disposition du volet culturel de la région.* » Lors des discussions budgétaires de la session de décembre dernier, le calendrier évoqué par le Conseil d'État parlait de l'introduction de la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles à partir de janvier 2024, suite à une hypothétique acceptation de celle-ci en septembre 2023.

L'état d'avancement des travaux – le groupe de travail n'ayant pas encore fini son pensum – permet de considérer cette hypothèse comme irréaliste. Il se pose dès lors la question de l'affectation des montants nouveaux votés en décembre dernier.

Comme cela été dit par le Conseil d'État lors du débat budgétaire, les bourses de recherche artistique participent à l'objectif d'une rémunération adéquate des actrices et acteurs culturel-le-s car, actuellement, ce temps de recherche pourtant essentiel n'est guère rémunéré. Le gouvernement indiquait également qu'il cherchait à déterminer, dans ses travaux sur la loi, si la rémunération du travail de recherche devait se faire en étant intégrée au soutien à la création (en vue d'une réalisation publique) ou si elle devait exister pour elle-même, faisant un parallèle avec la recherche fondamentale universitaire.

Or, l'aboutissement de ces réflexions se traduira dans la loi et ne pourra donc pas entrer en vigueur avant 2024 au plus tôt. Il ne paraît ainsi pas possible de faire émarger le financement de la recherche à celui soutenant la création, pour l'instant. Il est donc nécessaire de réitérer les bourses spécifiques en attendant une acceptation de la loi si l'on veut offrir un soutien à la recherche – fondamentale ou non.

Cela parce que nous rappelons que ce soutien à la recherche est un des rares éléments positifs, sinon le seul, à être sorti de la pandémie pour le domaine culturel : la reconnaissance d'un travail invisibilisé. Un travail pourtant essentiel, mais très rarement soutenu. Plusieurs cantons et villes romandes se sont d'ailleurs dotés de pareils dispositifs de soutien à la recherche durant la pandémie et les ont maintenus depuis. Nous estimons que notre canton doit faire de même.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Martine Docourt Ducommun

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Julie Courcier Delafontaine	Marinette Matthey	Romain Dubois
Garance La Fata	Hugo Clémence	Corine Bolay Mercier
Anita Cuenat	Patricia Sörensen	Annie Clerc-Birambeau
Anne-Françoise Loup	Amina Chouiter Djebaili	